Réponse du Parti Québécois au questionnaire de la CSN Construction

1. ENCADREMENT DES BRISEURS DE GRÈVE OU TRAVAILLEURS DE REMPLACEMENT LORS D'UN CONFLIT DE TRAVAIL

Pour la CSN-Construction, l'encadrement du recours aux travailleurs de remplacement est essentiel au maintien d'un rapport de force équilibré entre les parties lors d'un conflit de travail.

Vous engagez-vous à modifier la Loi R-20 afin d'étendre à l'industrie de la construction les dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail?

Réponse: Le Parti Québécois a toujours eu un préjugé favorable envers les travailleurs, c'est pourquoi il a voté contre le projet de loi 89 du ministre Jean Boulet.

Comme Pascal Paradis le soulignait le 28 mai 2025 : « Le problème du projet de loi n° 89, c'est que le gouvernement de la CAQ est venu patenter quelque chose qui est complètement hors du cadre juridique qui est le fruit d'une évolution jurisprudentielle et législative et normative de décennies. Et là, on a remplacé tout ça par des pouvoirs discrétionnaires. [...] Puis ensuite le droit de grève, droit constitutionnel, droit régit de manière détaillée par le Code du travail au Québec, quand ça peut être déclenchée une grève, avec quelle accréditation syndicale, selon quelles revendications, tout ça est réglementé. Maintenant, tout ça est mis de côté, le ministre se donne un pouvoir discrétionnaire de dire : Bon, dans ce cas-ci, c'est terminé la grève, tout le monde rentre au travail ».

2. REPRÉSENTANT-ES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ (RSS)

La présence des représentant-es en santé et en sécurité (RSS) sur les chantiers constitue une avancée importante en matière de prévention et permet aux travailleuses et aux travailleurs de participer directement à la prise en charge de leur santé et de leur sécurité.

Vous engagez-vous à ne pas reprendre les reculs proposés dans le projet de loi 27 concernant les RSS et à plutôt consolider leur présence, leur indépendance, leur formation et les ressources mises à leur disposition?

Réponse : Les récents projets de loi du ministre Jean Boulet et leur accumulation sont un exemple flagrant d'une politique hostile aux travailleurs syndiqués et à la défense de leurs droits. Le Parti Québecois s'est déjà exprimé publiquement sur les différents projets de loi de Jean Boulet et s'est engagé à refaire le travail pour y retirer tous les éléments qui violent les droits fondamentaux, comme la liberté d'association et la liberté d'expression.

3. RETRAIT PRÉVENTIF DES TRAVAILLEUSES ENCEINTES

Les réalités physiques et les risques propres aux métiers de la construction nécessitent des mesures de protection adaptées pour les travailleuses enceintes.

Vous engagez-vous à préserver le programme Pour une maternité sans danger et à adapter son application aux réalités de l'industrie de la construction, notamment en ce qui concerne le maintien du lien d'emploi et l'indemnisation?

Réponse : Le programme *Pour une maternité sans danger* est cohérent avec la volonté du Parti Québécois d'aider les femmes et les familles.

4. CHOIX SYNDICAL ET MODE DE SCRUTIN

Pour la CSN-Construction, la représentativité syndicale devrait refléter le plus fidèlement possible la volonté des travailleuses et des travailleurs de l'industrie.

Êtes-vous favorable à une réforme du mode de scrutin prévu par la Loi R-20, afin d'accroître la participation et de rendre le vote plus accessible, moderne, sécuritaire et confidentiel?

Réponse: Le Parti Québécois est ouvert à analyser les propositions qui lui seront soumises en lien avec le choix syndical et le mode de scrutin.

5. MOBILITÉ ET VITALITÉ DES RÉGIONS

La mobilité de la main-d'œuvre ne doit pas se faire au détriment des travailleuses et des travailleurs qui vivent dans les régions où les projets sont réalisés.

Vous engagez-vous à évaluer les effets des nouvelles règles de mobilité et à apporter les correctifs nécessaires afin de protéger les possibilités d'emploi des travailleuses et des travailleurs locaux?

Réponse: Le Parti Québécois est favorable à l'adoption de mesures qui protègent les emplois des travailleurs en région, y compris dans l'industrie de la construction.

Le Parti Québécois est ouvert à analyser les propositions qui lui seront soumises par rapport aux règles de mobilité des travailleurs.

6. PLANIFICATION ET RÉPARTITION DES TRAVAUX

Une meilleure planification des grands projets permettrait de réduire les périodes de surchauffe, de favoriser une plus grande stabilité d'emploi et de mieux anticiper les besoins de main-d'œuvre dans les différentes régions du Québec.

Vous engagez-vous à mettre en place une stratégie québécoise permettant de mieux planifier et répartir les travaux de construction dans le temps et entre les régions?

Réponse: En vue de réduire les coûts des grands projets, un gouvernement du Parti Québécois entend planifier en continu le développement de réseaux de transport structurants à forte capacité pour maintenir l'expérience acquise et optimiser l'étape de construction. Le Parti Québécois est prêt à travailler avec les acteurs de la construction pour évaluer comment il est possible de mieux planifier les travaux de construction.

7. TRANSITION JUSTE ET ENVIRONNEMENT

La transition environnementale entraînera des changements importants dans l'industrie de la construction, notamment dans les méthodes de travail, les matériaux utilisés et les compétences requises.

Quelle est votre vision d'une transition environnementale juste pour l'industrie de la construction et quelles mesures comptez-vous mettre en place afin d'y associer les travailleurs et leurs représentants?

Réponse: Le plan environnement du Parti Québécois propose une feuille de route détaillée, avec près d'une centaine de mesures concrètes, structurées autour de neuf axes stratégiques couvrant l'ensemble de l'action gouvernementale.

Le Parti Québécois compte :

- Renforcer les pratiques de gestion durable des matériaux de construction, en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des résidus afin d'accélérer l'économie circulaire dans le secteur du bâtiment;

- Favoriser une utilisation accrue du bois québécois et des matériaux à faible empreinte carbone et à faible consommation de matières premières, tout en soutenant la recherche et l'innovation dans le développement de nouvelles solutions constructives performantes;

- Favoriser la conception et la rénovation de bâtiments mieux adaptés aux changements climatiques, notamment aux vagues de chaleur, aux fortes précipitations, aux inondations et aux autres événements météorologiques extrêmes, tout en favorisant une utilisation plus efficace de l'eau;

- Développer une approche coordonnée de récupération de chaleur industrielle, de géothermie, de stockage thermique et de réseaux thermiques locaux pour

les usages qui ne peuvent pas être électrifiés directement et pour la gestion des pointes hivernales.

Le plan environnement du Parti Québécois n'a pas comme objectif de placer l'État au centre de toutes les solutions. Celui-ci reposera sur des millions de décisions et d'initiatives volontaires prises chaque jour dans les familles, les entreprises, les fermes, les écoles, les municipalités, les institutions et les communautés.

Reconnaissant que les solutions les plus innovantes émergent souvent des gens eux-mêmes, au plus près des réalités vécues, un gouvernement du Parti Québécois s'appuiera sur cette intelligence collective, créera les conditions qui permettent d'agir et lèvera les obstacles qui freinent le passage à l'action.

8. FORMATION CONTINUE ET RÉTENTION

Dans un contexte de besoins importants en main-d'œuvre, l'industrie doit non seulement attirer de nouvelles personnes, mais également favoriser leur rétention et permettre aux travailleuses et aux travailleurs de développer leurs compétences tout au long de leur carrière.

Vous engagez-vous à accroître les investissements et l'accès à la formation continue afin d'améliorer la qualification et la rétention de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction?

Réponse: Le Parti Québécois a annoncé que la revalorisation de la formation professionnelle était l'un de ses cinq chantiers prioritaires en éducation. Un gouvernement du Parti Québécois fera donc davantage pour la formation professionnelle.

9. TRAVAIL AU NOIR ET HEURES NON DÉCLARÉES

Les heures non déclarées privent les travailleuses et les travailleurs de revenus, de vacances, de crédits de retraite et de protections sociales en plus de créer une concurrence déloyale dans l'industrie.

Vous engagez-vous à renforcer les inspections et l'utilisation des données de la CCQ et des organismes gouvernementaux afin de lutter contre le travail au noir et les heures non déclarées?

Réponse: Le Parti Québécois entend lutter contre la fraude.